

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 30 janvier 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Constant  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Youssouf  
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Duprey  
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Taïbi, M. Monany

-----



## Délibération n° 05-02 du 30 janvier 2025

### TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN CANOPÉE – INDIVIDUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2025

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

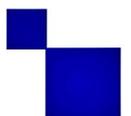
Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VI-17 du 11 juin 2020 adoptant le plan Canopée,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- INDIVIDUALISE les 3 650 000 euros de l'autorisation de programme de travaux du plan Canopée dans le cadre du budget primitif 2025, selon la répartition suivante :

|   |                |
|---|----------------|
| Plantations sur routes départementales                | 2 630 000,00 € |
| Renaturation des collèges                             | 470 000,00 €   |
| Renaturation des sites départementaux (hors collèges) | 340 000,00 €   |
| Renforcement des boisements des parcs                 | 100 000,00 €   |
| Actions partenariales et participatives               | 100 000,00 €   |
| Études d'innovation Canopée                           | 10 000,00 €    |





- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de solliciter toute subvention relative aux opérations inscrites dans le programme de travaux du plan Canopée.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

|                                      |                        |  |   |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstentions : 0                                       |
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*